

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

Séance ouverte à 20h05

Absente excusée ayant donné pouvoir : Sophie DUC à Frédérique DUC

Absents : Robert BURDIN et Didier ORTHOLLAND

Secrétaire de séance : James BLANC

Le procès-verbal du 27 septembre 2022 est arrêté avec 9 voix pour.

Madame le maire rappelle que suite à la nouvelle réglementation concernant la publicité des séances du conseil municipal, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur notamment :

Chapitre 1, article 2 : le délai de convocation passe à 3 jours francs,

Chapitre 3, article 24 : les délibérations sont signées par le secrétaire de séance et le maire. Elles sont publiées sur le site internet de la commune après retour du contrôle de légalité quand il est nécessaire. En vertu du RGPD, aucune délibération nominative n'est publiée. Le procès-verbal est arrêté au conseil municipal suivant et est affiché sur les huit panneaux communaux et publié sur le site internet de la commune. Dans les 8 jours suivant la séance, une liste des délibérations est affichée sur les huit panneaux de la commune.

Vote : 9 voix pour.

Madame le maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer le déneigement des espaces communaux (accès mairie et école) ou pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 avril 2023.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut du SMIC + 30 %.

Monsieur Hugo CARCEY-COLLET assurera cette mission.

Vote : 9 voix pour

Didier ORTHOLLAND arrive à 20h25 ayant le pouvoir de Mr BURDIN Robert

Madame Le Maire demande l'autorisation de mettre en place un nouveau fonctionnement pour la gestion des paies des agents communaux.

Grâce à cette nouvelle mission, le Service « Paie à façon » propose aux collectivités d'établir l'ensemble des opérations de paie des agents et des élus dans le respect de la réglementation en vigueur et en conformité avec leurs souhaits.

A ce jour, de nombreuses collectivités utilisent déjà ce service qui permet de libérer du temps à la secrétaire de mairie pour d'autres tâches administratives.

Le coût de ce service est de : 15 euros par création de dossier (1 par agent), et 8 euros par fiches de paies éditées.

Vote : 11 voix pour

Madame le maire rappelle que la rénovation de la toiture du bâtiment mairie/école est nécessaire du fait de sa vétusté. Le conseil l'autorise à solliciter une demande de subvention auprès du département (FDEC)

Madame le maire informe, Madame Manuela RICHARD a emménagé le même jour.

Questions diverses :

. L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

Suite à l'arrivée de la fibre optique sur notre commune, un démarchage de la compagnie ORANGE est en cours sur la commune. Cependant les travaux sont en cours.

. Une hausse des coûts d'entretien de la déchetterie végétale a été constatée et est devenue trop importante pour le budget communal (936 € pour l'année 2022). Un autre point important à cette décision, nous nous sommes rendu compte de l'utilisation par des extérieurs à la commune notamment des entreprises privées. Pour en limiter l'accès, réservé uniquement aux Allondains, une barrière va être installée.. Un nouveau règlement et des conditions d'accès vont être bientôt mis en place.

Notre école est inscrite à la première édition du défi des écoliers qui aura lieu le vendredi 14 Octobre 2022, organisée par la Communauté d'Agglomération Arlysère. L'objectif de ce défi est d'inciter les élèves et les parents à venir à l'école à pied, en bus, en covoiturage, en trottinette ou en vélo. Mme Laëtitia Odile offrira un verre de jus de fruits à tous les enfants et les adultes dans la cour de l'école.

Pour limiter l'impact sur la biodiversité et pour des raisons économiques, l'éclairage public actuellement éteint de 1h à 6h, sera prochainement modifié pour être éteint de 22h à 6h. L'horaire inscrit sur les panneaux va être modifié.

La séance est levée à 22h30

